

REGLEMENT INTERIEUR

A L'ATTENTION DES USAGERS

1 condition d'admission

Pour être admis à pénétrer, à s'installer et à séjourner au Pradal. Il faut y avoir été autorisé par le gestionnaire ou son représentant. Il a pour obligation de veiller à la bonne tenue et au bon ordre du terrain de camping, ainsi qu'au respect de l'application du présent règlement intérieur. Le fait de séjourner sur le terrain de camping implique l'acceptation des règlements ainsi que l'engagement de s'y conformer. Toute infraction peut entraîner l'expulsion de son auteur par le gestionnaire. Du 1^{er} avril au 30 septembre seules les personnes munies du bracelet LE PRADAL pourront accéder au camping, à toutes ses activités et ses services.

2 formalités de police

Toute personne devant séjourner au moins 1 nuit* au Pradal doit, au préalable, présenter au gestionnaire ou à son représentant ses pièces d'identité et remplir les formalités exigées par la police. Une personne majeure devra obligatoirement être présente pendant le séjour et les mineurs devront présenter une attestation parentale. Il en va de même pour les visiteurs.

3 inscriptions/arrivées

Avant toute installation, les formalités complètes d'inscription seront **obligatoirement** effectuées par le responsable de la famille ou du groupe. Toute modification de la réservation devra être effectuée **avant** l'arrivée sur le site, et devra être confirmée par les personnes (physiques ou morales) par fax, e-mail, ou courrier au préalable.

Pour les clients ayant réservé en amont, une confirmation de réservation et une pièce d'identité seront à présenter à l'arrivée.

Pour les arrivées à l'improviste : cette personne indiquera, de manière exacte, le nombre de personnes séjournant sur l'emplacement, le matériel installé et la présence ou non d'un animal. Un seul chien est accepté dans les chalets, les emplacements camping-caravaning, les animaux de catégorie 1 et 2 sont interdits sur le site.

Aucun inventaire de l'hébergement ne sera effectué à l'arrivée. Tout problème devra être signalé avant le lendemain midi. Aucune réclamation ne sera prise en compte les jours suivants. Les bracelets LE PRADAL confiés au client à son arrivée, devront être portés et ce en continue.

4 la réception

ouvert suivant l'horaire affiché :
du lundi au dimanche : 9h00 12h30 / 15h00 19h30, vous y trouverez tous les renseignements du camping, les informations sur les possibilités de ravitaillement, les installations sportives, les richesses touristiques d'Anduze et ses environs et diverses adresses qui peuvent vous être utiles.

5 emplacements camping caravaning

Le véhicule, la tente ou la caravane ou le camping-car et le matériel s'y afférent doivent être **obligatoirement** installés sur l'emplacement indiqué, conformément aux directives données par le gestionnaire ou son représentant. Ils ne pourront être placés ou déplacés sans **autorisation** sous peine d'expulsion. Le prix d'un emplacement comprend 1 caravane (ou 1 tente), 1 voiture, 2 personnes (6 personnes maximum par emplacement) et l'accès aux bornes d'eau et à l'électricité ainsi qu'aux sanitaires. Tout supplément devra être autorisé par la direction et fera l'objet d'une **redevance supplémentaire**. En aucun cas il ne pourra être laissé l'installation inoccupée (sauf accord expresse de la direction).

Deux blocs sanitaires sont à la disposition de personnes résidentes sur les emplacements camping-caravaning.

6 locations/forfaits

Après avoir rempli les formalités à la réception, les locataires pourront se rendre à l'emplacement qui leur a été attribué. Toutes les personnes sur le site doivent être déclarées lors de l'inscription à la réception. La capacité maximale de l'hébergement ne doit en aucun cas être dépassée sous peine d'expulsion et d'annulation de la réservation sans remboursement.

Le véhicule doit impérativement stationner sur la parcelle. De plus, aucune toile de tente ou autre structure n'est admise sur les emplacements locaux (bungalow et mobil home).

7 paiements des séjours

Le règlement de votre séjour devra être payé en totalité au plus tard 30 jours avant votre arrivée (juillet-août).

Vous devez vous acquitter des redevances dès votre arrivée au camping. Leur montant fait l'objet d'un affichage à l'entrée du terrain de camping. Elles sont dues selon le nombre de nuits passées sur le terrain, décomptés de midi à midi (excepté le jour du départ : jusqu'à 10 h pour les locations). Au cours du séjour, la modification éventuelle du nombre de personnes, animal, véhicule ou matériel (sur l'emplacement) devra être signalisée, sous peine de voir prendre en considération pour chacun d'entre eux le nombre et le tarif le plus élevé. Les usagers du Pradal sont invités à prévenir la réception de leur départ, dès la veille. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation moins de 30 jours avant la date d'arrivée prévue ou si non présentation à cette date. Vous avez

La possibilité de souscrire à une assurance annulation auprès du camping.

Passé midi : une journée supplémentaire sera obligatoirement facturée

8 invités (visiteurs)

Après avoir été autorisés par le gestionnaire ou son représentant, les visiteurs peuvent être admis dans l'enceinte du Pradal sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent.

Le campeur peut recevoir un ou des visiteurs (4 personnes max). si ces visiteurs sont admis à pénétrer dans le terrain de camping après s'être présentés à la réception. La piscine n'est autorisée pour les visiteurs. Le stationnement des véhicules des visiteurs ne doit en aucun cas se faire sur le terrain de camping et chemin d'accès privé, un parking à l'entrée du camping est à leurs dispositions.

Par ailleurs les visiteurs ou invités sont tenus de se conformer au règlement du camping.

La non-déclaration par le campeur résident sera considérée comme une infraction et sanctionnée en conséquence. Les visiteurs devront obligatoirement quitter le camping avant 23 h le jour de leur enregistrement.

9 animaux

Dans les mobil homes, bungalow et sur les emplacements de camping, **un seul chien** (quelle que soit la taille) sera autorisé et il fera l'objet d'une redevance à payer. Il ne sera admis qu'après accord du responsable et sur présentation du **carton de vaccination (vaccin antirabique à jour)**. Il doit être en **permanence tenu en laisse** et rester sous la surveillance constante de ses maîtres. Tout chien montrant la moindre agressivité ne sera accepté. **Ils ne doivent en aucun cas être laissés seuls sur le terrain ou dans les locations, même enfermés en l'absence de leurs maîtres** qui en sont civilement responsables. Les maîtres veilleront tout particulièrement à empêcher ou **nettoyer** toutes souillures, et ramasser les excréments dans l'enceinte du camping et sur les chemins d'accès (des sachets toutounet sont mis à disposition à l'accueil et sur le terrain). L'accès aux sanitaires et à la piscine est absolument **interdit aux animaux**. **les chiens de catégorie 1 et 2 sont interdits sur le site.** Une de canisette est à disposition à l'entrée du camping.

10 Arrivée /départs

Arrivée : locatif à 16 heures / emplacements 12 heures

Départ : Pour les locations avant 10 h

Pour les emplacements camping avant 11h et être confirmé la veille à la réception (même si le séjour est réglé d'avance). Le campeur doit obligatoirement, avant son départ, vérifier son hébergement, afin de ne pas laisser des bagages ou autres objets dans la structure. Le camping LE PRADAL ne pourra être tenu responsable si le campeur oublie ses affaires personnelles dans la structure.

Le campeur est tenu à son départ de nettoyer l'hébergement, pour la location de frigo ou de barbecue doivent être rendu **PROPRE**. Dans le cas contraire, il s'engage à payer les frais relatifs au ménage pour les locations 80 € et pour frigo et barbecue 20 €.

Après avoir effectué le nettoyage de l'hébergement ou de l'emplacement, le campeur doit remettre à la réception, les clés après l'inventaire effectué avec la direction, pour le matériel prêté adaptateur, frigo, barbecue, fer à repasser après vérification la caution vous sera rendu (150 €).

Pour tout départ en dehors des horaires d'ouverture de la réception, les clés ou tout autre matériel peuvent être remis pour les clés dans la boîte aux lettres, pour le matériel à l'entrée de l'accueil, la caution vous sera renvoyée après état des lieux.

Un état des lieux est à prévoir avant votre départ. Le campeur doit se présenter à la réception 24 h avant, afin de convenir des horaires.

11 véhicules, parking, barrières

A l'intérieur du terrain de camping, les véhicules doivent rouler à une vitesse limitée à 10 km/h. La circulation est interdite entre 22h30 et 6h30 en basse comme en haute saison. Ne peuvent circuler à l'intérieur du camping que les véhicules qui appartiennent aux campeurs.

Les barrières restent ouvertes de 6h30 à 22h30, le portail d'entrée fermé de 22h30 à 6h30 hors de cet horaire un parking extérieur est ouvert. En dehors de ces horaires les barrières resteront fermées et aucun véhicule ne pourra sortir ou rentrer, excepté en cas d'urgence (pompiers, gendarmerie, SAMU...)

Le véhicule supplémentaire devra obligatoirement et indéniablement stationner sur l'emplacement du camping. Le stationnement du véhicule ne doit en aucun cas dépasser sur la chaussée ni gêner la circulation.

12 silence et bruit

Le silence doit être total entre la fin des animations et 7h00 du matin (les animations du mercredi se terminant à minuit et les

Autres animations à 23 h).

Tous les appareils sonores doivent être réglés au minimum. Les campeurs du PRADAL sont instamment priés d'éviter tout bruit, jeu et discussions qui pourraient gêner leurs voisins. Les fermetures de coffre et des portières doivent être aussi discrète que possible. En haute saison l'espace adolescent se trouve au terrain de pétanque le silence doit se faire à minuit.

13 comportement et tenue des usagers/respect du site le PRADAL

Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du terrain de camping et de ses installations, notamment sanitaires.

La végétation doit être intégralement respectée.

Il n'est pas permis non plus de délimiter l'emplacement d'une installation par des moyens personnels, ni de creuser des trous ou des tranchées. **Toute dégradation** commise à la végétation, aux clôtures, au terrain ou aux installations du terrain de camping sera à la charge de son auteur.

Aucun comportement agressif ne sera toléré. Chacun doit veiller au bon respect de son installation et à la propreté de son emplacement, sinon le nettoyage sera facturé lors du départ. L'étendage du linge est **interdit à partir des arbres** » et n'est toléré que sur un étendoir à linge sur pieds, à la condition qu'il soit discret et ne gêne pas le voisinage.

Des machines à laver le linge et un sèche linge sont à disposition des usagers à la laverie (5€ lave linge, 3€ sèche linge par cycle). Le lavage de la vaisselle et du linge sont strictement interdits en dehors des bacs prévus à cet effet dans le bloc sanitaire. Toutes les installations communes doivent être laissées en parfait état de propreté après chaque usage. Les eaux hygiéniques chimiques et eaux usées doivent être obligatoirement déversées dans le WC chimique prévu à cet effet dans l'aire de camping-car.

Les ordures ménagères et papiers, cartons doivent être correctement déposés aux endroits spécialement prévus sur le site.

D'autre part les barbecues à feu ouvert (charbon, bois...) sont strictement interdits, seuls les barbecues à gaz ou électriques sont tolérés. Les barbecues ne doivent en aucun cas, lors de leur utilisation, être laissés sans surveillance, et sont sous la responsabilité de leurs utilisateurs. Des barbecues à gaz sont disponibles en location à la réception.

14 aire de jeux

Les enfants sont placés sous la garde des parents qui sont pénalement et civilement responsables lorsqu'ils utilisent les jeux. Aucun jeu violent, ou gênant, ne peut être organisé à proximité des installations.

15 PISCINE

Ouverture de la piscine de mai à septembre. La piscine pourra être fermée à tout moment pour les raisons suivantes : intempéries, problèmes techniques, souillures....

L'espace aquatique n'est autorisé qu'aux personnes munie d'un bracelet LE PRADAL. Avant chaque baignade et à chaque entrée à la piscine, le passage sous la douche est obligatoire. La piscine ne pourra être utilisé que pendant les heures d'ouvertures 10h /19 h .

Seuls les maillots de bain et les shortys sont autorisés pour des raisons d'hygiène sont interdits les shorts et les bermudas.

16 sécurité

En cas d'incendie, aviser immédiatement la direction ou le personnel du camping. Des extincteurs sont utilisables en cas de nécessité. **Le feu est strictement interdit même au bord de la rivière, et sera sanctionné d'une résiliation de contrat immédiat sans aucun remboursement.** Une trousse de premier secours de première urgence se trouve à la réception. En cas d'incendie et de crues : évitez la panique, évacuez et alertez les occupants des emplacements voisins et prévenez la direction

En cas de crues, veuillez suivre les consignes de la direction, ou les services de sécurité.

Vol : le campeur garde la responsabilité de sa propre installation et doit signaler au responsable la présence de toute personne suspecte.

17 infraction au règlement intérieur

Dans le cas où un résident perturberait le séjour des autres usagers ou ne respecterait pas les dispositions du présent règlement intérieur, le gestionnaire ou son représentant pourra, oralement ou par écrit s'il le juge nécessaire, mettre en demeure ce dernier de cesser les troubles.

En cas d'infraction grave ou répétée du bruit et au règlement intérieur et après mises en demeure par le gestionnaire de s'y conformer ; celui-ci pourra résilier le contrat.

En cas d'infraction pénale, le gestionnaire pourra faire appel aux forces de l'ordre.

Aucun remboursement ne sera effectué pour les usagers dont le séjour a été interrompu pour cause d'infraction au règlement intérieur.

INTERNAL REGULATION

1) condition of admission

To be eligible in the campsite le Pradal, the visitors have to be authorized by a person of the staff or the manager. He have to make sure about the good conduct and good order of the campsite, and too about the respect and application of the campsite. Stay in the campsite engage all the persons to accept the rules. All infraction can cause exclusion of the author by the manager. 1st april to 30 september, only the persons with a bracelet can enter in to the campsite, and all his activities and services.

2) formalities

Every person who want to sleep at least one night to the Pradal, have to present an identity document and complete the formalities to the police. A major person have to be present during the holiday and the miner have to present a parent certificate. It's the same thing for the visitors.

3) inscriptions / arrivals

Before installation, the formalities have to be completed and make by the person responsible of the family or of the group. Every modification of the reservation have to be make before arrival in the campsite, et have to be confirmed by the persons (physical or oral) with a fax, a mail, a letter or a phone call.

For the persons who reserve before, they have to present a confirmation of reservation and a identity card to arrival.

For arrivals expectedly : the person have to indicate the number of persons with her in the emplacement, the install equipment and presence of a animal or not. Just one dog is accepted in the mobil home and emplacement, animals of category 1 and 2 wasn't accept in the campsite.

No one inventory will be done during arrival. Every problem have to be signalled before the next day 12 :00. No one complaint will be take account to others days. The bracelets of the Pradal have to be wear evrytime.

4) Reception

Opening hower : 9 :00 / 12h30 and 15 :00/ 19 :30
You can found informations about the camping, about supplies, about sports facility, about tourism, of Anduze and some adress.

5) emplacement

The vehicle, tent or caravan or camping car and equipment have to be installed in the emplacement gave. They don't have to move without authorization. The price of one emplacement include one caravan (or one tent), one car, two persons (6 maximum for one emplacement) et access to water and electricity and to sanitary. Every extra have to be authorized by the direction and will have a additional levy.

In no way he have to abandon the instalation no occupied.

Two sanitaries are available for the persons who are in the emplacement fort tent or caravan.

6) locations

After completed the formalities in the reception, the tenants can go to their emplacement.

Every persons in the campsite have to be declared during inscription in the reception. The maximum capacity don't have to be exceeded upon pain of exclusion.

The vehicle have to be parked in the land parcel. No one tent or ohter thing are accepted in the location with mobil home, coco sweet or bengali and too in the emplacement « rates ».

7) payment

The settlement habe to be paid one month before arrival. You have to you acquit of your royalty directly during your arrival in the campsite. You have to paid in the reception. The price is indicated in the entry of the campsite. We calculate him with the night passed in the campsite. During the holiday, the modification of the number of persons animal or equipment have to be signalled upon pain of give a price much high.

The clients of Pradal have to prevent the eve of the departure.

The campers who want go during closing howers of the reception have, before, paid their royalties.

After 12 :00 : one day will be charged. No refund will be made in case of cancellation less than 30 days before the scheduled arrival date or if no show on this date. You have the possibility to take out cancellation insurance from the campsite.

8) visitors

The visitors have to be authorized by the manager, and then their are often lies with the campers. Ther camper scan have visitors (4 max), but they have to appaer in the reception. The swimminh isn't authorize for the visitors.

The vehicle of the visitors have to be outside of the campsite, a parking in entry of campsite is disposable.

The visitors have to respect the rules like the campers. The non-disclosure of the camper will be considered like an infraction and will be sanctioned.

The visitors have to leave the campsite before 23 :00 the day of registration.

9) animals

In the mobil home, bungalow and in the emplacement, just one dog will be authorized et his presence have to be paid. He will be admitted just after an accord of the manager and after presentation of the vaccination record. He always have to be on a lead et be controled by their masters.

Any dog with aggressivity will not be accepted . They don't have to be alone in the emplacement, even trapped in case of

absence of the masters who are responsible. The masters have to clean up the dirt of their animals in the campsite. The access to sanitary or swimming pool aren't authorized to te animals. Dogs of category 1 and 2 aren't authorized in the campsite.

10) departure

They have to make :
Before 10 :00 and have to be confirmed the eve in the reception. The camper have to, before his departure, check his location or emplacement in order to don't let his baggage or other things in the location. The Pradal is not responsible if the camper forgot his personal things in the location.

The camper have to clean up the location, and for the location of a refrigator or barbecue, he have to give back **porper**. Otherwise, he have to paid the cleaning charges for the locations 80 euros for refrigator and 20 euros for barbecue).

After cleaning up of location, the camper have to give in the reception the keys after inventory make by the direction and the personal, for the equipement lent : adaptator, refrigator, barbecue, iron) after check the deposit will be disclosed (150 euros).

For very departure during closing howers of the receptio, the keys or other equipement can be give back for the keys in the letter box, and fort the equipement in the entry of reception, the deposit will be send after state of play.

A state of play will be make before the departure . The camper have to go to the reception to chose howers .

11) vehicles, barrier, parking

Inside the campsite, the vehicles have to drive maximum at 10km/h. The circulation is prohibited between 22 :30 and 7 :00. Just the campers' vehicle can circulate inside the campsite.

The barrer stay open between 7 :00 and 22 :30, and the gate is close between 23 :00 and 7 :00, a parking outside is open. No one vehicle can leave or enter in the campsite, except in case of emergency (firemen, police, SAMU...).

A vehicle added have to park in the emplacement of the campsite. The parking of a vehicle don't have to surpass , roadway or hinder the circulation.

12) silence et noise

The silence have to be totally between the end of animation and 7 :00. All sound device have to be minimal amount. The camper s of Pradal have to avoid to make noise, to playing game or high conversation which can embarass their neighbour.

The closing of doors and or car door have to be discreet. During high season, the tennager space is in the bocce ball court, the silence have to begin in 23 :00.

13) behavior, respect of the campsite

Every body have to abstain any action who can affect the propriety, hygiene and appearance of the campsite and equipment, include sanitary.

Vegetation have to be respected too. It isn't authorized to delimited our installation with personal equipment or sink holes or trench. Every impairment made to vegetation, closure, terrain or instalation of the campsite will be take to the charge of the actor.

No one comportement aggressive will be accepted. Every body have to make sure to good respect of our instalation and to the cleanliness of our emplacement, otherwise the clean up have to be paid during the departure. Hang laundry isn't authorized with the trees of the campsite, but it's accepted with a laundry disposer, if it's discreet and if he don't embarass the neighbour.

Wasger (5euros) and tumble dryer (3 euros). Washing laundry and crockery without basins disposable isn't authorized . All common facility have to be clean after using.

Household garbage, papers and carton have to be junk in the bin of the campsite .

Barbecue with coal or wood aren't authorized, only with gaz or electricity. During using, barbecue have to be controled and the users have responsibilities. Barbecue with gaz are available for a location in the campsite.

14) playground

Parents have to looking after children ; they are responsible of them if they use games. No one violent game, or embarassing, can be organize in front of instalations.

15) swimming pool

Opening howers : may to september. The swimming pool can be close in case of : bad weather, technical problems....

Aquatic space is open fort the persons with the braclret of the PRADAL. Before enter, passage under the shower is obligatory.

The swimming pool can be used between 10 :00 and 19 :00. Ball and big inflatable buoy aren't authorized, only swimming suits and little shorty are authorized for reason of hygiene. Shorts and bermudas aren't authorized.

16) security

In case of fire, prevent directly someone of the direction of the campsite. Extinguisher are available in case of necessity. A fire aid kits is available in the reception.

In case of fire and flooding, try to don't panic, evacuate and alert your neighbour and the direction. In case of flooding, thanks to follow instruction of the direction or security service.

In case of theft, the camper keep responsibilities of his instalation, and have to report to the direction the presence of suspect person.

17) infraction to internal regulation

If a camper disturb holiday of others or don't respect the internal regulation, the direction can ask him to stop.

I case of important infraction, after a lot of warning, the direction can rescind the contract. In case of penale offence, the direction can call police force.

No one reimbursement will be do in case of infraction of the internal regulation.



CONSIGNE INONDATIONS

Le camping sur lequel vous vous trouvez est soumis au risque d'inondation car situé en bordure de la rivière "LE GARDON". En cas de conditions météorologiques défavorables et notamment d'un événement pluviométrique rare, ce cours d'eau risque de voir son niveau monter rapidement, déborder de son lit, envahir la rive en 1 h (zone de plage) puis les emplacements de camping/caravanage les plus bas.

Consultez dès maintenant le plan de mise en sécurité du terrain à l'accueil. Repérez à l'avance votre itinéraire de mise en sécurité jusqu'à la zone de rassemblement à proximité de votre emplacement puis jusqu'à la zone de regroupement à l'accueil.

En pareille circonstance, gardez votre calme, suivez scrupuleusement les consignes ci-dessous :

ÉVITEZ LA PANIQUE : abstenez-vous de crier.

Emportez en priorité vos papiers d'identité, vos devises et vos objets les plus précieux.

Respectez l'ordre d'évacuation.

Si la montée des eaux est extrêmement brutale, l'évacuation se déroule dans des conditions météorologiques défavorables (pluies violentes, absence de visibilité), les sols sont détremés empêchant les véhicules de se mouvoir normalement : laissez sur place votre véhicule et votre matériel de camping.

Partez à pied vers les parties hautes du terrain en suivant le fléchage de mise en sécurité matérialisé par le pictogramme ci-dessous. CAMPING LE PRADAL

FLOODS

The campsite you are on is subject to the risk of flood because located along the river "LE GARDON". In the event of adverse weather conditions and in particular a rare rainfall event, this watercourse is likely to rise rapidly, overflowing its banks, invade the shore in 1 hour (beach area) and then the camping pitches / caravanage the lowest.

Consult now the plan to secure the land at the reception. Locate your safe route in advance to the staging area near your location and then to the collection area at the front desk.

In such circumstances, keep calm, scrupulously follow the instructions below:

AVOID PANIC: refrain from shouting

Take priority your identity papers, your currency and your most valuable items.

Respect the evacuation order.

If the rise of the water is extremely brutal, if the evacuation takes place in bad weather conditions (violent rains, absence of visibility), if the soils are soggy preventing the vehicles from moving normally: Leave your vehicle and your equipment on site of camping.

Walk to the higher parts of the field following the security signs marked by the pictogram below. CAMPING THE PRADAL

